



Les Amis de REMPART
Patience de la Pierre
Membre de l'Union REMPART
1 rue des Guillemites 75004 Paris
arpp@rempart.com

CONCOURS PHOTO

ENVOYEZ-NOUS VOS 3 PLUS BELLES PHOTOS DE CHANTIER !

Comme chaque année, l'association *Les Amis de REMPART* organise un concours photos ouvert à tout participant aux activités des associations REMPART.



Adichats, Prix Spécial Association 2020

Trois prix seront attribués lors du Pot des Bénévoles REMPART qui aura lieu fin septembre.

1er prix : 150 €
2ème prix : 100 €
3ème prix : 50 €

Ces prix sont à valoir sur les frais d'inscription et d'assurance et/ou les frais de participation à un chantier REMPART pour la saison prochaine, ou sur des livres de la collection Patrimoine vivant et des cahiers techniques REMPART.

Nous remettrons également le Prix spécial du Jury à l'association locale membre de l'Union REMPART qui nous fera parvenir la plus belle photo prise durant le chantier de la saison. Le prix est constitué de livres de la collection Patrimoine vivant et des cahiers techniques REMPART pour une valeur de 50 €.

Conditions de participation :

3 photos maximum par personne ou par association.

Format numérique (2400x1800 ou 3Mo pixels), aucune retouche acceptée.

Noir & blanc, couleur, sépia.

Chaque cliché doit illustrer le chantier concerné. Indiquez le lieu de la prise de vue et si possible un titre.

Les clichés sont à envoyer par e-mail avant le 15 septembre
arpp@rempart.com

Sélection : le jury sera composé de membres du Conseil d'Administration de l'association les Amis de REMPART et des membres salariés de la Délégation Nationale de l'Union REMPART.

Les résultats seront annoncés lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu au mois de septembre à Paris, dans la Lettre de REMPART, sur les sites de l'Union REMPART et des Amis de REMPART, sur leurs réseaux sociaux ainsi que par courrier électronique pour les heureux gagnants !

Les photos feront l'objet d'une publication dans la Lettre de REMPART, d'une diffusion sur le site Internet de REMPART ainsi que sur les réseaux sociaux de REMPART et des ARPP et éventuellement d'une reproduction dans des documents de promotion de l'Union REMPART et de ses chantiers de bénévoles, sous quelque forme que ce soit.

Droits : le candidat/l'association garantit aux ARPP que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux privés photographiés. Les participants au concours s'engagent à céder gracieusement leurs clichés à l'association des ARPP. Sans but lucratif, leur utilisation servira à valoriser les chantiers de bénévoles et à promouvoir l'action de l'Union REMPART, sous quelque forme que ce soit. Tout participant accepte par avance de divulguer ses « nom et prénom » qui pourront être mentionnés durant la soirée des bénévoles, sur le site Internet de REMPART ainsi que dans la Lettre de REMPART, et les réseaux sociaux correspondants.